

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 19 Février 2013 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, J-P GRANGE, R. TRONCY, P. BIDON, M F. BLOCH, M. BONGIRAUD, J. GUERRIER, , M.PATAY, A. REBAUD

Absents excusés : M.MOREL (pouvoir donner à B. BALAY), G. THOME (pouvoir donné à R. TRONCY), C.AGUETTANT, E.VAGINET

Secrétaire de séance : P. BIDON

Convocation faite le : 12 Février 2013

publiée le : 12 Février 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2013 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – ORIENTATIONS BUDGETAIRES – INVESTISSEMENTS 2013

J-P GRANGE présente les orientations budgétaires en investissements pour 2013. L'objectif est d'arrêter le cadre des orientations budgétaires, et de prioriser les investissements pour 2013.

Un comparatif des finances communales est réalisé par rapport aux communes de même taille :

Nature de la recette ou de la dépense	St Bernard	Moyenne de la strate
Impôts locaux	314 €/habitants	269 €/habitants
DGF	91 € / hab	175 € / hab
Charges de fonctionnement	354 € / hab	581 € / hab
Annuités de la dette	39 € / hab	83 € / hab

Depuis 2008 les investissements cumulés représentent 1,69 millions d'euros pour la commune.

On constate pour la deuxième année consécutive une diminution des charges de fonctionnement pour l'année 2012 (-0,5 %).

Concernant les recettes de fonctionnement : on note une baisse de 0,80 %, et une stagnation de la dotation de solidarité de la CCSV. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en hausse de 3,6%. Pour 2013, le montant de la DGF sera gelé voir en diminution.

L'autofinancement dégagé en 2012 est par conséquent en diminution : -2,11%.

Les taux des impôts locaux sont inchangés depuis 2006. Le Maire propose de maintenir les taux à leur niveau actuel.

On constate une maîtrise des charges de fonctionnement.

Le conseil analyse les investissements proposés, dans la limite d'une enveloppe de 450 000 €, et discutent de l'opportunité de certaines dépenses.

II – CONVENTION DE MANDAT - SieA

Monsieur le Maire présente les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension et du réseau télécommunication à réaliser rue de la Saône (travaux de 2ème tranche). Le coût des travaux s'élève à 72 000 € TTC pour la mise en souterrain du réseau basse tension, et à 20 000 € TTC pour la mise en souterrain du réseau télécommunication. Ces travaux feront partie du programme départemental de l'année 2013 du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- La réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension et du réseau télécommunication à réaliser rue de la Saône sera confiée au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain, dans le cadre d'une convention de mandat.
- Le conseil autorise le Maire à signer ladite convention de mandat de maîtrise d'ouvrage public entre la commune de Saint-Bernard et le Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain.

III – ALLOCATION DE VÉTÉRANCE VERSEE AUX ANCIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

L'allocation de vétérance est versée par le SDIS aux anciens sapeurs-pompiers volontaires. Cette allocation devait être financée par les contributions des collectivités territoriales au SDIS. Or, jusqu'à ce jour le SDIS n'avait pas recouvré cette part auprès des collectivités territoriales. Le Préfet de l'Ain a donc demandé au SDIS de recouvrer les sommes permettant d'allouer cette allocation. Le SDIS a demandé aux communes de verser une part proportionnelle à leur population. Or, la commune de St Bernard a transféré à la CCSV sa compétence pour sa participation financière au SDIS. La CCSV a proposé que la commune verse la participation pour cette année, et à partir de 2014, ce sera la CCSV.

Le Maire propose de ne pas changer la délibération prise le 11 décembre 2012.

Un flou demeure sur cette question, car certains départements continuent à la verser aux anciens sapeurs-pompiers volontaires, alors que dans le département de l'Ain ce n'est plus le cas.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

R. TRONCY, coordonnatrice du recensement de la population fait le point sur la campagne du recensement qui s'est terminée le 16 février.

Elle remercie les trois agents recenseurs pour le travail fourni malgré le froid et le mauvais temps.

1 407 habitants ont été recensés (maison de retraite comprise), pour 591 logements et 47 résidences secondaires.

On constate que la population évolue et rajeunit. En 2012 il y a eu une forte natalité (14 bébés).

V – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

R. TRONCY indique qu'une rencontre a été organisée entre les enseignantes, les parents d'élèves, et les associations intervenant à l'école.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu qu'il était nécessaire de reporter l'application de cette réforme à 2014, car c'est trop précipité pour s'organiser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

VI - URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire présente une DIA concernant un terrain situé Chemin des Cerves.
Le conseil décide de ne pas préempter.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – Manifestations communales

Le 16/03 aura lieu le nettoyage de printemps. Le 24/03 : Cross des Bords de Saône organisé par le Sou des Ecoles. Le 23/03 : Fête des Mères et des Bébés de 2012.

B – Parcours du Cœur

Il sera organisé le 7 avril par la Fédération Française de Cardiologie. Il reliera Saint-Bernard à Massieux. R. TRONCY demande l'appui des conseillers municipaux pour son organisation.

C – Syndicat Hydraulique

F. BLOCH informe qu'une assemblée générale s'est tenue le 18 février en mairie, en présence de M. TAVERNIER, Président du SH, du Maire, de M. BOYER (délégué de la commune avec M. BLOCH au SH), et du Cabinet Réalités Environnement, concernant la réalisation d'un bassin de rétention derrière le Lotissement les Erables.

Le but est de retenir les eaux de ruissellement pour protéger les habitations.

L'implantation de ce bassin a été validée par les services de l'Etat. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont tenues par le Syndicat Hydraulique. Certains propriétaires sont d'accord pour vendre, d'autres sont contre, et d'autres sont en pourparlers avec le SH.

Une déclaration d'utilité publique va être lancée par le SH. La décision a été prise à l'unanimité des délégués. Un travail est en cours avec les délégués du SH et le bureau d'étude concernant les parcelles concernées. Le SH n'interviendra qu'à la suite de la décision du TA sur le PLU.

Le Maire indique que l'Association Regard'Avenir et 3 autres demandeurs ont décidé de se désister auprès du Tribunal Administratif, concernant le recours qu'ils ont exercé. Une décision devra être prise pour valider ou non ce désistement, sachant qu'il reste un demandeur et que la décision sera dans tous les cas subordonnée à l'avis de notre assureur Juridica.

D – SMICTOM

F. BLOCH s'interroge sur l'avenir des syndicats intercommunaux suite à la mise en application de la loi sur la réforme des collectivités territoriales, et notamment du SMICTOM.

E – Télé-relève d'eau

J. BARTHOMEUF indique dans l'année qui vient, à partir du 1^{er} mars, les compteurs seront changés, car passage à la télé-relève. La relève se fera à distance, et il y aura une possibilité d'alerte-fuites.

Une information sur ce nouveau procédé est en ligne sur le site internet de la commune, et les particuliers la recevront aussi avec leur prochaine facture d'eau.

F – Haut débit

J. BARTHOMEUF fait part du lancement des travaux intéressant l'arrivée future de la fibre optique : Numéricable souhaite en effet poursuivre sa liaison souterraine entre Trévoux et St Bernard, en coopération avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain.

Prochain Conseil, vote du budget 2013 le 26 Mars 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.
